

**Rapport du jury  
concernant les concours d'entrée  
à l'Institut régional d'administration de Lyon**

**session 2012**

Les épreuves des concours d'entrée aux IRA qui se sont déroulées en 2013 ont été ouvertes en 2012, année qui donne son millésime à la session.

Pour l'IRA de Lyon, il s'agissait de recruter 130 attachés d'administration relevant des administrations de l'Etat se répartissant en 70 attachés issus du concours externe, 52 du concours interne et 8 du troisième concours.

Aucun incident n'est à signaler pour le concours de l'IRA et l'enquête de satisfaction réalisée par le service concours auprès des candidats admissibles atteste d'un unanime satisfecit pour les conditions dans lesquelles les épreuves d'admission se sont déroulées. Ceci constitue un point très important à la fois pour les candidats et pour le jury qui a pu exercer sa mission dans d'excellentes conditions.

Le présent rapport issu des observations des membres du jury, s'adresse aux futurs candidats afin de leur donner quelques points de repère utiles pour se préparer aux épreuves ainsi qu'aux candidats ayant concouru lors de la session 2012 et qui souhaitent pouvoir mieux se situer.

## Sommaire

<b>I. LES EPREUVES DE LA SESSION 2012</b> .....	<b>- 4 -</b>
<b>1.1. Modifications apportées aux épreuves par rapport aux sessions précédentes</b> - 4 -	
1.1.1. <i>Les épreuves d'admissibilité</i> .....	- 4 -
1.1.2. <i>Les épreuves d'admission</i> .....	- 5 -
1.2. Liste des thèmes des épreuves d'admissibilité.....	- 6 -
1.3. Sujets posés pour les épreuves d'admissibilité à la session 2012 .....	- 8 -
<b>II TAUX DE SELECTION ET RESULTATS AUX CONCOURS</b> .....	<b>- 9 -</b>
<b>2.1 Résultats statistiques pour les cinq IRA</b> .....	<b>- 9 -</b>
<b>2.2 Les résultats pour les trois concours de l'IRA de Lyon</b> .....	<b>- 11 -</b>
2.2.1. <i>Le concours externe 2012 confirme la progression enregistrée en 2011</i> .....	- 11 -
2.2.2. <i>Les résultats du concours interne ont fléchi concernant les épreuves d'admissibilité (rédaction de la note et question posée)</i> .....	- 13 -
2.2.3. <i>Pour le troisième concours, comme pour le concours interne, on observe un fléchissement des résultats obtenus à l'épreuve d'admissibilité</i> .....	- 15 -
<b>III EVALUATION QUALITATIVE</b> .....	<b>- 16 -</b>
<b>3.1. Les épreuves d'admissibilité</b> .....	<b>- 16 -</b>
3.1.1. <i>Les résultats du concours externe continuent à progresser</i> .....	- 16 -
3.1.2. <i>La question à traiter fait baisser les résultats de l'épreuve d'admissibilité du concours interne</i> .....	- 21 -
3.1.3. <i>Même constatation pour le troisième concours où les résultats sont en baisse par rapport à la session 2011</i> .....	- 22 -
<b>3.2. Les épreuves d'admission</b> .....	<b>- 23 -</b>
3.2.1. <i>L'épreuve d'entretien avec le jury</i> .....	- 23 -
3.2.2. <i>Les spécificités propres à chaque concours</i> .....	- 24 -
3.2.3. <i>L'épreuve de langue vivante étrangère</i> .....	- 25 -
<b>Conclusion</b> .....	<b>- 27 -</b>

## I. LES EPREUVES DE LA SESSION 2012

Une remarque liminaire concerne la façon dont une part non négligeable des candidats au concours interne ainsi qu'au troisième concours a traité l'épreuve d'admissibilité. Ces candidats n'ont tout simplement pas traité la question qui venait à la suite de l'énoncé du sujet de la note administrative ou de la note de synthèse, se limitant de facto à un coefficient de notation de 3, sur le coefficient total de 4 affecté à cette épreuve. Inutile de préciser que ce type d'omission coûte très cher pour un concours particulièrement sélectif.

Le jury s'est interrogé sur les raisons de cette omission. Soit les candidats n'ont pas eu le temps de traiter cette partie du sujet, mais dans ce cas, ils auraient pu néanmoins écrire quelques phrases ; soit ils avaient fait l'impasse sur la partie du programme correspondant à la question, mais dans ce cas, tout un chacun aurait pu rédiger un commencement de réponse ; soit enfin, emportés dans leur précipitation, ils n'ont tout simplement pas vu que le sujet comportait une question à traiter.

Deux recommandations s'imposent à ce stade du rapport :

- l'une, concerne les tous premiers instants de l'épreuve d'admissibilité avec la prise de connaissance du sujet : il faut prendre le temps nécessaire pour bien comprendre la ou les questions posées ainsi que les éléments de réponse suggérés,
- l'autre, méthodologique, concerne toute la période de préparation aux épreuves du concours, qu'il faut ajuster en fonction de la nature des épreuves, ce qui nécessite d'en avoir une parfaite connaissance.

Le paragraphe qui suit explicite les modifications apportées aux épreuves du concours<sup>1</sup>.

### 1.1. Modifications apportées aux épreuves par rapport aux sessions précédentes

#### *1.1.1. Les épreuves d'admissibilité*

**Avant le 1er septembre de l'année précédant celle du concours concerné, un arrêté du ministre chargé de la fonction publique fixe la liste des thèmes à partir desquels les sujets de l'épreuve de composition du concours externe, de la note administrative du concours interne et de la note de synthèse du troisième concours sont proposés par le jury.**

#### *Concours externe*

- **Épreuve de composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention**

---

<sup>1</sup> Les modifications apportées par l'arrêté du 27 juillet 2012 sont portées en gras dans le texte.

publique, (société, économie, emploi, santé, culture, territoire, relations extérieures...) [coefficient 4].

- Épreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie. **Pour cette épreuve, la question de droit public est notée sur vingt points et les autres questions sur dix points** [coefficient 4].

#### *Concours interne*

- Rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif ne pouvant excéder 20 pages, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- **Réponse à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques** [coefficient 4 dont coefficient 1 pour la ou les questions].

#### *Troisième concours*

- Rédaction d'une note de synthèse sur dossier ne pouvant excéder 20 pages sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel ;
- **Réponse à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques** [coefficient 4 dont coefficient 1 pour la ou les questions].

### **1.1.2. Les épreuves d'admission**

#### *Concours externe*

- Un entretien avec le jury, visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, **dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat**<sup>2</sup>) [coefficient 4].
- L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement destinée au jury d'admission.

---

<sup>2</sup> Préalablement le temps de présentation du candidat était de 10 mn au plus

- Pour l'épreuve d'admission obligatoire de langue vivante étrangère, les candidats ont le choix entre 4 langues vivantes étrangères (allemand, anglais, espagnol et italien<sup>3</sup>). **Le nombre de points susceptibles d'être obtenus par un candidat est plafonné à 15** [coefficient 1].

#### *Concours interne et troisième concours*

- Pour le concours interne et le troisième concours, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle dont le jury dispose pour conduire l'entretien.
- En outre, au cours de cet entretien, **le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.**
- Pas de modification apportée à l'épreuve facultative de langue étrangère si ce n'est la suppression de la possibilité d'être interrogé en russe [coefficient 1].

## **1.2. Liste des thèmes des épreuves d'admissibilité**

- La liste des thèmes des épreuves d'admissibilité de composition du concours externe, de l'épreuve de note administrative du concours interne et de l'épreuve de note de synthèse du troisième concours est désormais limitativement fixée par arrêté.

Pour la session 2012, l'arrêté du 27 juillet 2012 prévoyait la liste suivante :

- l'Etat, garant de l'égalité des chances ;
- le rôle de l'Etat en matière économique ;
- la gestion des ressources humaines, levier de la performance dans les services publics ;
- dette publique et équilibre budgétaire ;
- le système éducatif ;
- développement durable et politique publique<sup>4</sup>.

Les candidats doivent bien entendu en tenir compte dans leur préparation.

- Les programmes relatifs à l'épreuve de questions à réponse courte ont été mis à jour (cf. titre 2 de l'arrêté du 06 juin 2008).
- Pour le concours interne et le troisième concours, deux modifications importantes sont intervenues :
  - l'épreuve unique de note administrative et de note de synthèse est complétée par une ou deux questions,

<sup>3</sup> Le russe a été supprimé de la liste

<sup>4</sup> Pour la session 2013, l'arrêté du 14 juin 2013, prévoit la liste suivante :

- l'Etat, garant de l'égalité des chances ;
- le rôle de l'Etat en matière économique ;
- la gestion publique et la performance dans les services publics ;
- le système éducatif ;
- l'Etat et son organisation territoriale.

- Pour l'entretien d'admission les questions qui sont posées par le jury peuvent porter sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ainsi que sur des questions portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique.
  
- Pour les trois concours, il est prévu que lors de l'entretien d'admission, la durée de présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation ou selon le cas de son expérience professionnelle soit de 5 minutes au plus. Il s'agit d'une modification majeure par rapport aux 10 minutes qui étaient accordées lors des sessions antérieures. Le jury peut mieux cerner le candidat grâce à ce temps supplémentaire accordé pour l'échange. Le candidat se doit d'être beaucoup plus synthétique tout en faisant ressortir les traits saillants de son parcours pour une présentation plus dynamique.

### 1.3. Sujets posés pour les épreuves d'admissibilité à la session 2012

#### *Concours externe*

Sujet de composition :

- « Dans quelle mesure l'Etat est-il encore légitime pour conduire des politiques industrielles ? »

Questions à réponses courtes

- Droit public : « le conseil économique, social et environnemental » ;
- Question européenne : « le pouvoir de contrôle du parlement européen » ;
- Question sociale : « le pilotage des politiques de santé » ;
- Finances publiques : « le contrôle de l'exécution des dépenses publiques » ;
- Gestion des ressources humaines : « les sanctions dans la fonction publique » ;
- Economie : « la politique monétaire en France en 2012 ».

#### *Concours interne*

Le dossier à caractère administratif portait sur la mise en place des comités techniques en académie en application de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique.

La question à traiter portait sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les administrations publiques.

#### *Troisième concours*

La note de synthèse portait sur la politique en faveur de l'égal accès des femmes à l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat.

Il s'agissait d'établir un bilan de la situation actuelle en exposant les étapes de la démarche, les principaux obstacles aux mesures prises et de préciser les actions à mettre en place.

La question à traiter portait sur la mobilité dans la fonction publique.



## II TAUX DE SELECTION ET RESULTATS AUX CONCOURS

### 2.1 Résultats statistiques pour les cinq IRA

Le tableau ci-dessous fournit des éléments statistiques concernant les trois concours de l'IRA de Lyon ainsi que l'ensemble des cinq IRA réunis.

Le nombre de candidats inscrits aux cinq IRA atteint 11 955 en augmentation de 2,2% par rapport à la session 2011. Pour le seul IRA de Lyon, ce nombre est de 2720, et représente 22.76% du nombre total de candidats inscrits aux trois concours dans les 5 IRA.

Tous concours confondus, 6 988 candidats se sont effectivement présentés aux épreuves écrites, soit 60% des inscrits. Ce taux est ramené à 50% pour le concours externe, alors qu'il est de 70% pour le concours interne et 60% pour le troisième concours.

C'est donc sur le nombre de candidats effectivement présents aux épreuves d'admissibilité qu'est mesuré le taux de sélectivité.

Pour l'IRA de Lyon, le taux de candidats admissibles par rapport au nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité est de 31% pour le concours externe, 20% pour le concours interne et 21% pour le troisième concours.

A noter que l'IRA de Lyon a sélectionné :

197 candidats admissibles pour 70 places au concours externe, soit 2,8 admissibles pour 1 candidat admis ;

132 candidats admissibles au concours interne pour 52 places, soit 2,5 admissibles pour 1 candidat admis ;

23 candidats admissibles au troisième concours pour 8 places, soit 2,9 admissibles pour 1 candidat admis.

Le nombre d'admis sur liste principale rapporté au nombre de candidats effectivement présents aux épreuves d'admissibilité est de :

**11,06%** pour le concours externe, le moins sélectif des trois concours,

**7,70%** pour le concours interne et

**7,41%** pour le troisième concours, le plus sélectif des trois concours.

Pour ces derniers taux, l'IRA de Lyon est dans la moyenne des cinq IRA, à l'exception du troisième concours, plus sélectif de 1 point à Lyon, en raison du nombre plus élevé de candidats présents aux épreuves (108 candidats présents aux épreuves du concours de l'IRA de Lyon contre une moyenne de 86 dans les quatre autres IRA).

	Concours externe IRA Lyon	5 IRA	Concours interne IRA Lyon	5 IRA	Troisième concours IRA Lyon	5 IRA
Postes offerts	70	350	52	260	8	39
Inscrits	1 516	6 439	1 011	4 759	193	757
Candidats présents aux épreuves écrites						
Présents aux écrits	633	3 198	675	3 335	108	455
<i>Présents / inscrits</i>	42%	50%	67%	70%	56%	60%
Résultats d'admissibilité						
Admissibles	197	905	132	640	23	106
<i>Admissibles / présents en %</i>	31%	28%	19%	19%	21%	23%
Barre d'admissibilité (*)	10,01	9,59	10,82	10,03	10,13	9,78
Résultats d'admission sur liste principale						
<i>Sélectivité : nbr admis / nbr présents en %</i>	11%	10,9%	7,7%	7,8%	7,4%	8,6%
Barre d'admission LP (*)	12,01	11,62	12,16	11,35	13,03	12,63
Admission sur liste complémentaire						
Admis sur liste complémentaire (LC)	23	118	13	53	4	15
Barre d'admission LC (*)	11,34	11,01	11,58	10,84	11,66	11,27
(*) moyenne du dernier admissible, ou admis, sur liste principale ou sur liste complémentaire						

## 2.2 Les résultats pour les trois concours de l'IRA de Lyon

### 2.2.1. Le concours externe 2012 confirme la progression enregistrée en 2011

Notes par matière aux épreuves du concours externe pour les candidats admis sur liste principale			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
<b>épreuves écrites</b>			
Composition	18,17	8,33	13,23
QRC	17,86	8,00	13,18
<b>épreuves orales</b>			
Entretien avec le jury	18,76	9,21	14,10
Langue (*)	15	5,35	13,12
<b>Moyenne générale des candidats admis sur LP</b>	<b>meilleure moyenne</b>	<b>moyenne du dernier admis</b>	<b>moyenne générale</b>
	<b>15,87</b>	<b>12,01</b>	<b>13,47</b>

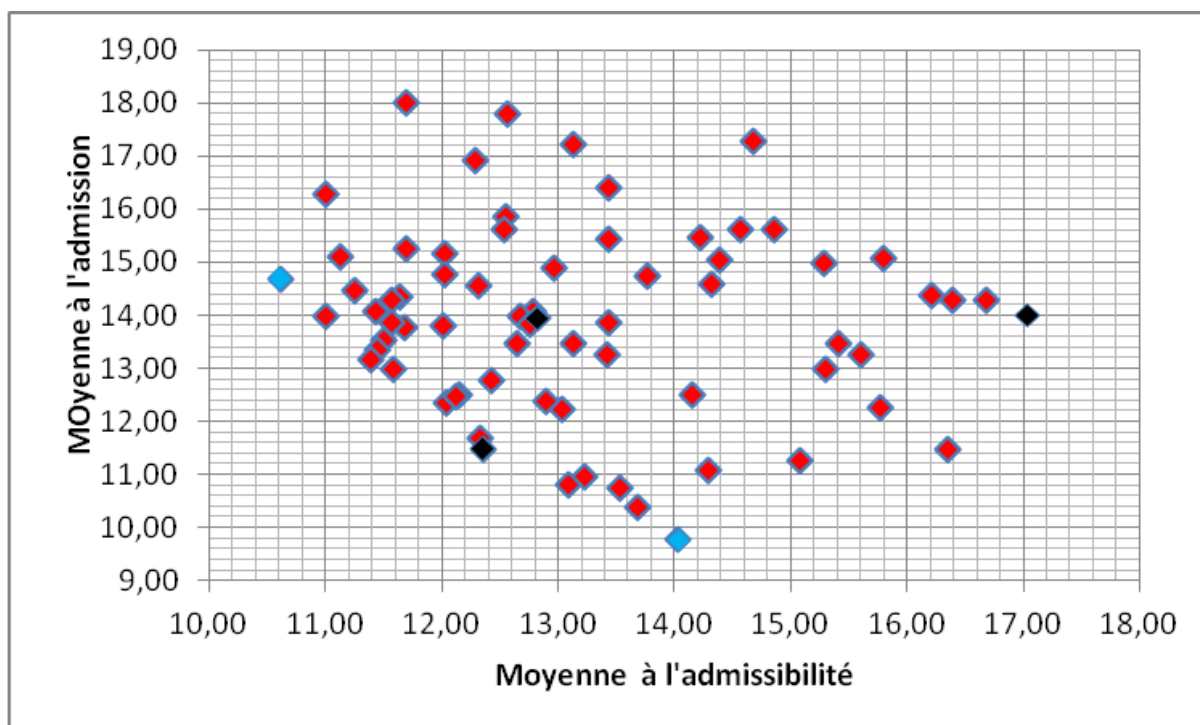
(\*) Toutes les notes supérieures à 15 obtenues à l'épreuve de langue vivante sont ramenées à 15, la note maximale effective est donc 15 et la moyenne obtenue est calculée avec cette règle.

La moyenne générale obtenue au concours externe s'échelonne de 12,01 pour le dernier à 15,87 pour le premier admis sur liste principale. La valeur moyenne qui se situe à 13,47 a progressé de plus de 0,5 point par rapport à la session précédente malgré la péréquation opérée en langue. Ces résultats obtenus avec un jury homogène par rapport à celui de 2011 attestent du très bon niveau des candidats au concours externe.

50,16 points séparent le candidat classé premier du concours externe du 70<sup>e</sup> candidat.

L'amélioration constatée à l'épreuve de questions à réponse courte qui constituait un retournement de tendance en 2011 se poursuit avec une progression de la moyenne de 12,43 en 2011 à 13,18 pour la présente session. L'effort de préparation réalisé par les candidats admis se confirme, ce qui constitue une précieuse indication pour les futurs candidats.

**Représentation graphique  
des couples de notes (admissibilité - admission)  
pour les candidats reçus sur liste principale  
du concours externe**



Le graphe ci-dessus représente pour chacun des admis sur liste principale

- en abscisse la moyenne des notes obtenues aux épreuves d'admissibilité (dissertation et QRC) ;
- en ordonnée, la moyenne des notes obtenues aux épreuves d'admission (entretien avec le jury et épreuve orale de langue, pour laquelle toute note supérieure à 15 est ramenée à 15)

On constate la variété des combinaisons possibles entre les notes d'admission et les notes d'admissibilité ainsi que la bonne dispersion des notes obtenues pour chacune de ces séries d'épreuves.

- Le couple de notes médian est (12,68 ; 13,97),
- Le couple de notes le plus bas est (12,35 ; 11,47),
- Le couple de notes le plus élevé est (17,04 ; 14,01)<sup>5</sup>.

Parmi les valeurs seuil obtenues, à noter :

- un 9,77 de moyenne obtenu à l'oral a permis au candidat d'être admis sur liste complémentaire grâce à un 14,04 de moyenne obtenu à l'écrit,
- un 10,62 de moyenne aux épreuves écrites a permis au candidat d'être admis sur liste complémentaire grâce à un 16,76 de moyenne obtenu à l'oral<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Les trois points ci-dessus sont portés en noir sur le graphique.

<sup>6</sup> Ces deux points sont portés en bleu sur le graphique.

En complément à la dispersion des notes obtenues, ce graphe permet de vérifier que les résultats restent largement ouverts à l'issue des épreuves d'admissibilité.

### ***2.2.2. Les résultats du concours interne ont fléchi concernant les épreuves d'admissibilité (rédaction de la note et question posée)***

<b>Notes obtenues aux épreuves du concours interne pour les candidats admis sur liste principale (LP)</b>			
<b>épreuves</b>	<b>meilleure note</b>	<b>note la plus basse</b>	<b>moyenne</b>
Rédaction d'une note Question(s)	16,29	10,86	12,77
Entretien	18,29	10,29	14,53
Langue facultative	<i>56% des candidats admis sur LP ont passé cette épreuve</i>		
	20(*)	6	13,07(*)
<b>Moyenne générale des candidats admis sur liste principale</b>	<b>meilleure moyenne</b>	<b>moyenne du dernier admis</b>	<b>moyenne générale</b>
	<b>17,92</b>	<b>12,16</b>	<b>13,89</b>

(\*) La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

La moyenne obtenue par les candidats du concours interne reçus sur liste principale s'échelonne de 12,16 à 17,92. La valeur moyenne est de 13,89 très légèrement plus élevée que celle de la session 2011.

46,04 points séparent le candidat arrivant en tête du 52<sup>e</sup> candidat et seulement 29,52 points entre le deuxième de la liste et le 52<sup>e</sup>.

Les notes attribuées à l'épreuve d'admission ont connu une baisse moyenne de 0,62 point par rapport à la session 2011, ce qui traduit une certaine difficulté rencontrée par les candidats pour cette épreuve rénovée, et au total une sélectivité accrue de l'épreuve elle-même.

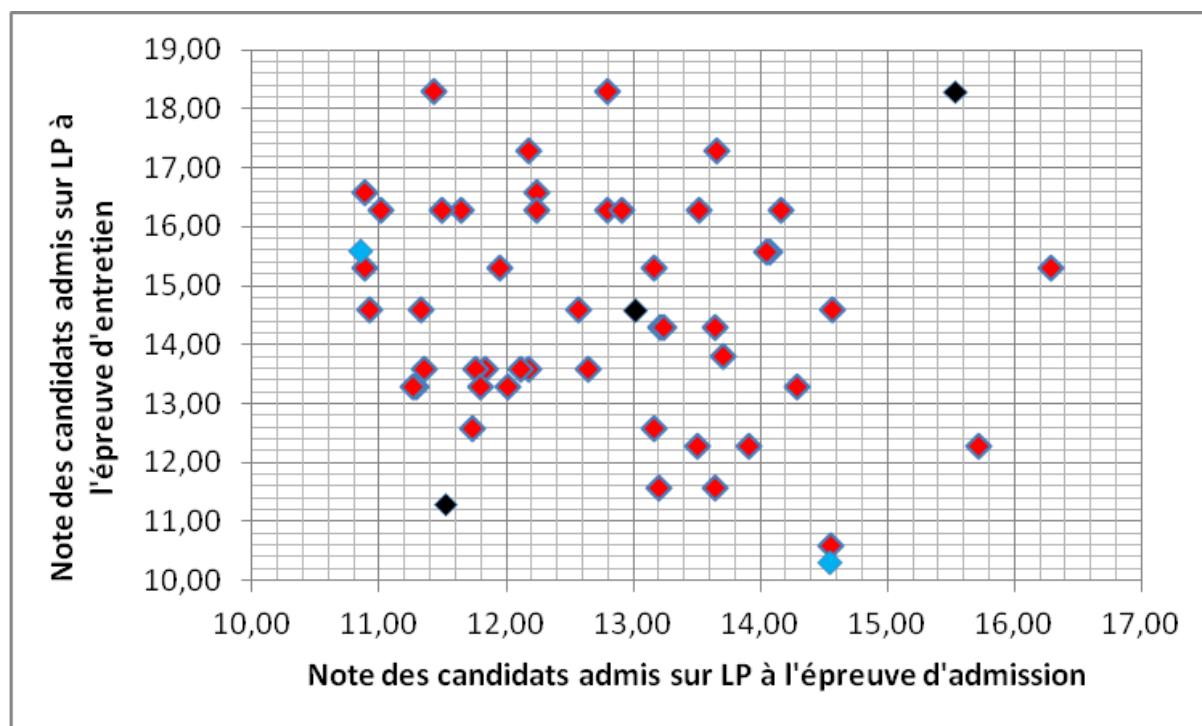
L'épreuve de langue facultative a été choisie par 56% des candidats admis sur liste principale. La progression enregistrée en 2011 se confirme avec une majoration de 2 points encore cette année.

80 % des notes obtenues sont supérieures à 10, c'était le cas pour 70% des notes en 2011. Les candidats se sont mieux préparés, et cette hausse compense en partie la baisse constatée à la rédaction de la note.

### Représentation graphique des couples de notes (admissibilité – entretien avec le jury) pour les candidats reçus sur liste principale du concours interne

Le mode d'intégration des points obtenus en langue vivante (prise en compte des seuls points au-dessus de 10, ajoutés au total des points obtenus aux épreuves d'admissibilité et d'admission), ne permet pas de faire apparaître une moyenne des notes d'admissibilité significative. Par ailleurs, prendre en compte l'intégralité de la note obtenue en langue vivante fausserait également la représentation par rapport au résultat du concours.

Ce sont les raisons pour lesquelles, dans la représentation graphique, on a préféré faire apparaître la note d'admissibilité en abscisse uniquement couplée avec la note d'entretien avec le jury en ordonnée.



- Le couple de notes médian est (13,02 ; 14,58),
- Le couple de notes le plus bas est (11,74 ; 12,58),
- Le couple de notes le plus élevé est (15,54 ; 18,29)<sup>7</sup>.

Parmi les valeurs seuil obtenues, à noter :

- un 10,86 obtenu à la rédaction de la note permet au candidat d'être admis sur LP avec un 15,58 à l'épreuve d'entretien avec le jury,
- un 10,29 obtenu à l'épreuve d'entretien avec le jury permet au candidat d'être admis sur LP avec un 14,55 à l'épreuve de rédaction d'une note<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Les trois points ci-dessus sont portés en noir sur le graphique.

<sup>8</sup> Ces deux points sont portés en bleu sur le graphique.

**2.2.3. Pour le troisième concours, comme pour le concours interne, on observe un fléchissement des résultats obtenus à l'épreuve d'admissibilité**

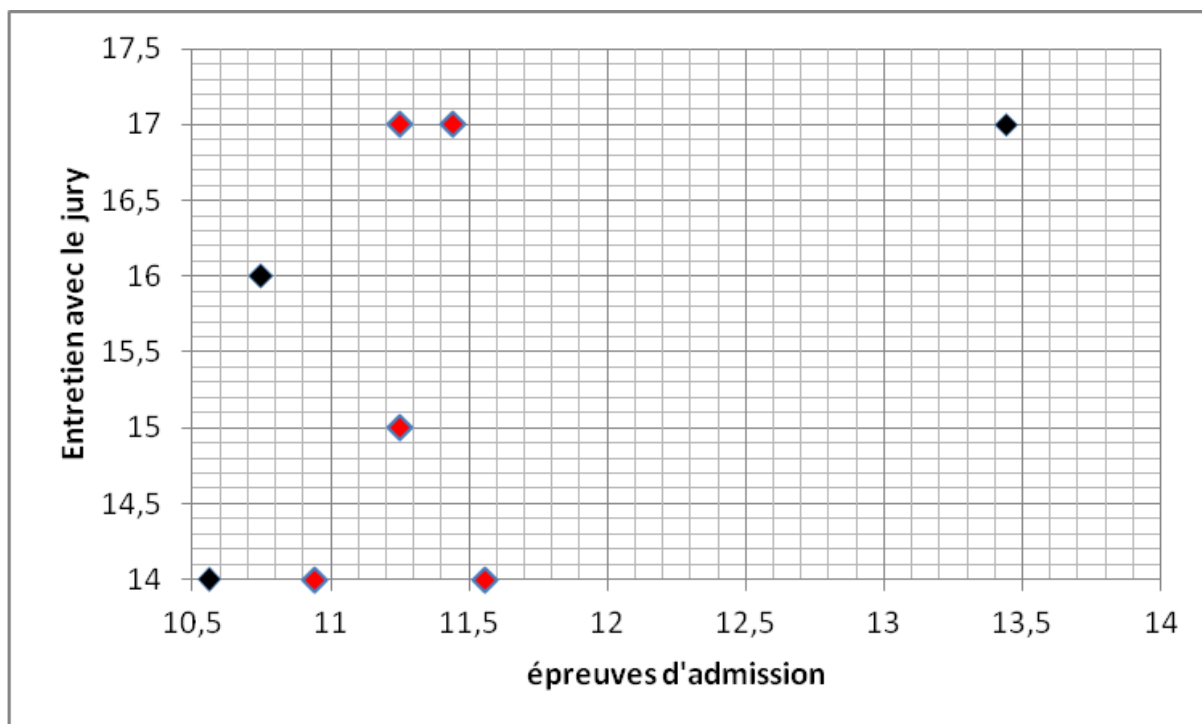
<b>Notes obtenues aux épreuves du troisième concours pour les candidats admis sur liste principale (LP)</b>			
<b>épreuves</b>	<b>meilleure note</b>	<b>note la plus basse</b>	<b>moyenne</b>
Epreuves d'admissibilité	13,44	10,56	11,40
Entretien	17,00	14,00	15,00
Langue facultative	7/8 candidats ont passé l'épreuve de langue		
	17(*)	5	13,14(*)
<b>Moyenne générale des candidats admis sur liste principale</b>	<b>meilleure moyenne</b>	<b>moyenne du dernier admis</b>	<b>moyenne générale</b>
	<b>16,10</b>	<b>13,03</b>	<b>13,95</b>

(\*) La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

La moyenne des candidats admis sur liste principale s'échelonne de 13,03 pour le dernier à 16,10 pour le premier admis, soit une valeur moyenne de 13,95 en recul de 1 point par rapport à la session 2011.

24,52 points séparent le premier admis du dernier admis sur LP.

Les résultats de l'épreuve d'admissibilité enregistrent un repli moyen de 1,63 point, ce qui traduit, comme pour le concours interne, la difficulté rencontrée par les candidats pour cette épreuve rénovée. Une préparation accrue du double exercice demandé devra être envisagée d'autant que la sélectivité peut être encore renforcée si la note de synthèse était suivie, comme il est possible, par deux questions au lieu d'une seule, permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques.



- Le couple de notes médian est (10,56 ; 14,00),
- Le couple de notes du dernier admis sur LP est (11,56 ; 14).
- Le couple de notes le plus élevé est (13,44 ; 17)<sup>9</sup>.

### III EVALUATION QUALITATIVE

#### 3.1. Les épreuves d'admissibilité

##### 3.1.1. Les résultats du concours externe continuent à progresser

- **La composition sur un sujet d'ordre général**

- L'accroche

Traditionnellement, les candidats ouvrent leur réflexion par une ou plusieurs phrases d'accroche. La plupart du temps, l'exemple cité est tiré de l'actualité, d'une information parfois entendue le matin même du jour du concours à la radio... Ce type d'accroche, d'une part, a peu de chances de différencier une copie des autres et, d'autre part, n'est souvent pas très pertinente. Il est sans doute préférable que les candidats prennent des exemples moins récents mais plus en adéquation avec le sujet à traiter. En l'absence d'accroche pertinente, il est préférable de commencer la copie par un exercice de définition des termes du sujet.

- La définition des termes du sujet

Certains candidats souhaitent définir les termes du sujet à traiter. Cette approche est louable : encore convient-il de bien définir les termes pertinents. Ainsi, afin de traiter la question «

<sup>9</sup> Les trois points ci-dessus sont portés en noir sur le graphique.



**dans quelles mesures l'État est-il encore légitime pour conduire des politiques industrielles ?** », les termes qu'il était intéressant de définir étaient ceux de « légitimité » et de « politiques industrielles », beaucoup plus que celui d'« État ». La définition de l'État n'était effectivement pas l'enjeu majeur du sujet, d'autant que les définitions données par les candidats apparaissaient parfois très approximatives.

- La problématisation

Les bons candidats arrivent à introduire le sujet en problématisant les enjeux, c'est-à-dire à mettre indirectement en évidence l'actualité et l'intérêt de la question posée, ainsi que ses éventuelles implications. Quelques bons candidats parviennent à reformuler ou à approfondir le sujet en fonction d'une problématique qui leur est propre.

- L'annonce de plan

Cette fin de l'introduction est généralement bien maîtrisée par les candidats.

- La forme

Un candidat qui n'est pas à l'aise dans la rédaction et dans l'exposition logique de ses idées aura tout intérêt à choisir des titres (et éventuellement des sous-titres) apparents. En effet, le choix de ne pas faire apparaître explicitement ces titres n'est payant que si l'enchaînement des parties est bien compréhensible pour le lecteur, ce qui suppose de bons enchaînements logiques et une clarté d'exposition des idées. Il est fréquent que les meilleures copies se caractérisent par une absence de plan apparent : les candidats concernés n'ont plus besoin des « béquilles » d'un plan apparent.

Naturellement, le plan doit répondre à la question posée. Quel que soit le sujet de réflexion, il est fréquent que les candidats consacrent une partie importante de leur réflexion à des considérations historiques. Lorsque le sujet s'y prête, de tels développements sont les bienvenus. La question de composition posée cette année ne méritait sans doute pas que le candidat consacrait une partie entière (c'est-à-dire, dans bien des cas, la moitié du raisonnement) à des considérations purement historiques. Certes, ces éléments devaient être traités, au moins en introduction, mais n'auraient sans doute pas dû dépasser, en l'espèce, une sous-partie. En effet, de tels développements sont nécessairement consacrés aux dépens des autres. Un problème récurrent d'enchaînement des idées a été détecté dans les copies, comme les années précédentes.

- Le fond

La question de la légitimité de l'Etat à continuer à conduire des politiques industrielles a été globalement bien comprise par les candidats. Certains développements se sont réduits à l'historique de la décentralisation et/ou de la construction européenne, mais dans ces cas-là, les candidats semblent davantage avoir eu comme visée de remplir une page vide, que de répondre à une commande ...

Une grande partie des candidats ont repéré que le terme « encore » appelait une mise en perspective historique de l'intervention de l'Etat. Cependant, un nombre non négligeable de copies ont occulté cette dimension, ne traitant que de la légitimité de l'intervention de l'Etat dans le contexte actuel, ce qui dénotait une compréhension partielle du sujet, lu trop rapidement.

Le sujet pouvait sembler favoriser les candidats ayant de bonnes connaissances en économie. Et effectivement, dans les meilleures copies, la prestation fournie témoigne d'une bonne

capacité à définir précisément les termes du débat et à situer la problématique au regard des enjeux économiques actuels.

Toutefois, un certain nombre de candidats ont réussi, à partir de connaissances ne dépassant pas un niveau de culture générale, à produire une prestation de bonne qualité.

A contrario, certains candidats ont traité le sujet comme s'il s'agissait d'une épreuve de connaissance, mettant en avant tout leur savoir dans ce domaine. Or, le fait de restituer des notions économiques en lien avec le sujet (par exemple, rappeler les différentes thèses économiques concernant le rôle de l'Etat en matière économique) ne constituait pas automatiquement le gage d'une bonne copie. Ces apports pouvaient être tout à fait pertinents mais sous réserve qu'ils soient mis en relation avec les évolutions de la politique industrielle c'est-à-dire pour nourrir la réflexion demandée.

En effet, il ne s'agit pas d'une épreuve de connaissance mais, il faut le rappeler, de démontrer sa capacité à s'approprier une problématique, et à produire une réflexion organisée, étayée, et suffisamment équilibrée.

En ce qui concerne la culture historique des candidats, si nombre d'entre eux ont évoqué la période des « trente glorieuses » et, dans une proportion un peu moindre, les nationalisations des lendemains de la seconde guerre mondiale, très peu, par contre, mentionnent les plans quinquennaux des années 60, qui ont pourtant constitué une spécificité de la politique industrielle française.

#### - La conclusion

L'exercice est sans doute un peu négligé par les candidats ou, en tout état de cause, mal maîtrisé. Cela est regrettable car c'est souvent un demi-point ou un point qui est ainsi perdu « bêtement ». Classiquement, un correcteur attend d'une conclusion une synthèse faisant état de la position du candidat sur la question posée, ainsi qu'un élargissement qui – dans le meilleur des cas – ouvre sur une problématique connexe au sujet traité. Moins d'un candidat sur dix parvient à maîtriser ce type d'ouverture qui, compte tenu de cette statistique, est très discriminante en terme de notation.

#### - Orthographe et grammaire

Environ 5 % des copies se caractérisent par une syntaxe très approximative et certaines copies ne laissent pas d'interroger sur la valeur des diplômes aujourd'hui délivrés par l'Éducation nationale (certains ont un niveau de français qui est inférieur à ce que l'on est en droit d'attendre d'un lycéen)<sup>10</sup>. Fautes de syntaxe courantes : absence de maîtrise du style indirect et phrases sans verbes.

#### ▪ *Les questions à réponses courtes*

##### - Les résultats globaux pour la session 2012

Le niveau de cette épreuve dont on a souligné à maintes reprises combien elle était difficile, continue à se relever, signe que les candidats s'y préparent de mieux en mieux. On trouve

---

<sup>10</sup> - Exemples de fautes récurrentes relevées dans les copies :

Fautes d'orthographe et de grammaire les plus courantes : oubli des marques du pluriel, absence de maîtrise des règles relatives aux accords des participes passés, Pole emploi, le maintient, le soutient, difficultés, pallier à, après que + subjonctif, bien que + indicatif, au vue de, les français/allemands/etc., chômage, 10 milliard, un fond d'aide, efficace, disfonctionnement, immixion, l'état (au lieu de l'État), voir (au lieu de voire), rapeller, poids, trentes glorieuses, du/dû, dûes (au lieu de dues), fût/fut, a permi, bouleverser, a établit, service publique, droit publique, banque public... Abus des anglicismes comme impacter, initier, ... Abus des lettres majuscules.

beaucoup moins de copies "café du commerce", les connaissances sont plus précises, mieux mobilisées. Il est vrai également que les sujets ne se prêtaient guère aux digressions. On note en revanche des réponses souvent courtes (quelques lignes seulement) même sur le sujet à 20 points.

Concernant le sujet à 20 points, il s'agit d'un sujet plutôt fermé, n'offrant pas beaucoup de possibilités de mise en perspective. En conséquence, il suffisait d'avoir des connaissances précises pour obtenir une note élevée, ce qui ne permet pas pour autant de tirer des conclusions précises sur le niveau de connaissances juridiques des candidats. A cet égard, il est possible de souligner que certains candidats qui ont obtenu une très bonne note en droit public, n'ont finalement pas obtenu la moyenne générale, le bon niveau estimé sur le droit public n'étant pas confirmé sur les autres questions.

#### - L'épreuve

L'épreuve est difficile, tant elle demande une forte mobilisation des connaissances sur un spectre très large en un temps très limité. Parmi les qualités requises pour ce type d'exercice, au socle de connaissances incompressible, s'ajoutent la concentration, l'organisation et la présentation de la réponse, et enfin la rapidité d'exécution. Autant de qualités cardinales attendues pour un attaché d'administration.

Il s'agit de vérifier le degré de maîtrise par les candidats de connaissances essentielles dans la diversité des domaines en rapport avec les enjeux des politiques publiques. La rédaction requiert de la concision, de la sûreté dans le recours aux connaissances techniques, et de la clarté. Il est rappelé que les candidats ne disposent que de 40 mn en moyenne par sujet.

Ce n'est pas parce que la réponse attendue est « courte » qu'elle ne doit pas être construite, bien au contraire. Lorsqu'il existe, le plan est en général pertinent et maîtrisé : les candidats reprennent les deux aspects apparents dans l'énoncé du sujet ; les parties correspondent au plan annoncé. Mais trop souvent, dans bon nombre de copies, le contour du sujet, pas plus que l'annonce des parties ne sont énoncés, et l'on passe d'une idée à l'autre sans transition.

L'introduction doit en deux ou trois lignes situer le sujet au moyen d'une définition, du périmètre de son application et des arguments saillants qui vont être présentés. Cette première étape dans la réponse des candidats doit manifester la compréhension du sujet. Trop souvent, celui-ci est lu trop rapidement et traité sur un malentendu.

Le développement doit donner un aperçu cohérent du sujet traité. Il ne sera jamais reproché un oubli si l'explication est correctement menée pour aboutir à une conclusion fondée. Les articulations entre parties peuvent être opérées par un simple mot de liaison lorsque la logique est claire dans l'exposé des arguments successifs – l'introduction servant à préparer cette construction logique.

La conclusion doit permettre de clore le sujet en élargissant la perspective. Il faut toutefois prendre garde à un travers des candidats qui considèrent que la mise en perspective peut tenir lieu de réponse.

#### - Les sujets 2012

Droit public: « Le conseil économique, social et environnemental »

Bon nombre de réponses ne sont pas construites, se limitant à un enchaînement de connaissances qui ne sont pas articulées autour d'un plan. Peu de candidats ont pensé à définir le CESE. Assez souvent le CESE est défini comme une autorité administrative indépendante sans qu'aucune conséquence particulière n'en soit tirée.

Sujet de type traditionnel s'il en est, on attendait quelques références sur l'historique de la mise en place du CESE, sa composition, ses missions.

Questions européennes : « Le pouvoir de contrôle du Parlement européen »

Comme les années précédentes, les connaissances en questions européennes sont faibles. Les rapports entre les différentes institutions européennes sont méconnus (voire "imaginés" de manière pas toujours pertinente). D'un certain nombre de copies, il ressort que le Parlement exerce un contrôle sur les Etats membres. Le médiateur européen est quasiment inconnu des candidats (cité dans moins de 10 copies).

On attendait les attributions et prérogatives du Parlement en matière de supervision des autres institutions, de contrôle de l'utilisation du budget européen et de vérification des modalités d'exécution de la législation européenne.

Questions sociales « Le pilotage des politiques de santé »

Les connaissances des candidats sur le sujet sont bien présentes. Deux points de vue prédominant : celui du patient où il est question de l'accès aux soins et des difficultés en zone rurale ; celui des finances publiques. Dans ce dernier cas, la problématique de la maîtrise des dépenses publiques, la loi de financement de la sécurité sociale, le rôle des caisses primaires d'assurance maladie, le remboursement des médicaments sont au cœur de la copie.

Il fallait envisager l'échelon national et l'échelon régional de pilotage et de mise en œuvre des politiques de santé.

Finances publiques « Le contrôle de l'exécution des dépenses publiques »

La séparation ordonnateur/comptable est évoquée dans pratiquement toutes les copies. Le rôle du Parlement est souvent oublié. Le rôle exact de la Cour des comptes et de la CDBF est méconnu.

Un certain nombre de copies évoquent le contrôle budgétaire exercé par le préfet sur les budgets des collectivités territoriales et leurs établissements publics.

On attendait des candidats qu'ils fassent la distinction entre les trois grands types de contrôles qui assurent la régularité de l'exécution des opérations de dépenses publiques : les contrôles administratifs, juridictionnels et parlementaires.

Gestion des ressources humaines « Les sanctions dans la fonction publique »

Trop souvent il existe une confusion entre sanctions disciplinaires et pénales encourues par les agents publics. L'évaluation annuelle est citée dans quelques copies comme une forme de sanction possible pour les agents. Les connaissances précises sur les différents types de sanctions avec sursis sont inexistantes.

Le sujet a été traité parfois sous l'angle du droit public : sont alors évoquées les différentes formes de mise en cause de la responsabilité d'un fonctionnaire (responsabilité pour faute, sans faute et protection fonctionnelle).

Le correcteur attendait d'une part la référence aux lois portant « droits et obligations des fonctionnaires » et à la loi portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'État ; et d'autre part, le décret relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat, ainsi que les 4 groupes de sanctions disciplinaires.

Economie « La politique monétaire en France en 2012 »

Globalement, le sujet a été bien cerné. La distinction avec la politique budgétaire n'est pas toujours très nette.

Il fallait faire référence à la Banque centrale européenne (BCE) qui est l'autorité de régulation de la politique monétaire depuis la création de l'euro en 1999, autorité indépendante des Etats membres de l'union monétaire. Il fallait également donner les principaux mécanismes de régulation.

### ***3.1.2. La question à traiter fait baisser les résultats de l'épreuve d'admissibilité du concours interne***

La rédaction de la note portait sur un aspect du dialogue social dans la fonction publique au travers de la mise en place des comités techniques prévus par une loi du 5 juillet 2010, en académie. La question à traiter portait sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les administrations publiques.

#### **- Les résultats globaux**

Comme il a été indiqué en propos liminaire : des candidats ayant pourtant rédigé une note satisfaisante n'ont pas du tout traité la question. Par ailleurs, certains candidats ont traité la question sur la GPEEC sous l'angle exclusif de la nouvelle compétence des comités techniques nouvellement créés en matière de GRH. L'arrêté fixant la nature des épreuves prévoit en effet que la ou les questions « peuvent être en rapport avec le dossier documentaire », mais dans ce cas, la question aurait été libellée par exemple de la façon suivante : « Quels effets la mise en place des comités techniques a-t-elle eu sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences dans les administrations publiques ? »

La difficulté de l'épreuve réside désormais dans la nécessité pour les candidats de rédiger la note et de répondre à la question posée dans le temps imparti. Cet exercice nouveau semble mal maîtrisé, ce qui s'est traduit par la baisse du niveau général des copies par rapport aux années précédentes.

#### **- La rédaction de la note administrative**

Quelques erreurs ou omissions ont été constatées : des notes excluant une partie du sujet, ne traitant pas du niveau académique, ne comportant aucun élément sur la réponse aux objectifs de la loi, ou encore n'évoquant même pas la disparition du vote paritaire.

Quelques rares copies ont réalisé une confusion entre CT et CAP et leurs compétences respectives. Ces types de copies étaient toujours notés en dessous de la moyenne.

Il convenait de présenter les effets de la réforme au niveau académique en mettant en perspective ces mesures avec les objectifs de la loi. Les innovations liées à la composition des comités techniques, la généralisation de l'élection à partir d'un collège électoral élargi, les modifications des règles de vote et l'évolution des attributions des comités techniques étaient les éléments de base attendus permettant d'obtenir la moyenne. Les copies qui comportaient ces éléments, tout en étant précises et synthétiques ont pu obtenir jusqu'à 13. Peu de copies comportaient une argumentation permettant d'analyser l'atteinte des objectifs énoncés dans la loi. Rappelons qu'il s'agit d'une note permettant de vérifier non seulement les qualités de rédaction et de synthèse du candidat, mais également son aptitude à dégager des solutions appropriées. Or trop souvent cette dernière partie pourtant expressément rappelée dans le contenu du sujet est bien trop faible voire inexistante. C'est précisément sur cette aptitude à proposer des solutions que se fait la différence entre une très bonne copie et une note moyenne à bonne.

La structuration et l'introduction sont souvent bien traitées. Si la première partie de la note est bien traitée, l'argumentation sur l'atteinte des objectifs de la loi est souvent décevante. Les conclusions sont assez rares mais quelques-unes très pertinentes.

En conclusion, le jury a relevé peu de très mauvaises copies, présentant de graves carences orthographiques ou d'expression tout en étant mauvaises sur le fond. De ce fait, la moyenne des notes attribuées à la rédaction de la note (hors réponse à la question posée) a progressé. Mais le jury n'a pas décelé d'excellentes copies où les candidats auraient effectivement répondu à la question posée en faisant preuve d'une analyse personnelle.

- La question posée

Les très bons développements sur la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences sont rares. Certains candidats ont confondu GPEEC et RGPP, ce qui constitue évidemment une grave erreur.

Outre la maladresse consistant à ne traiter la GPEEC que sous l'angle restrictif du dialogue social mentionnée plus haut, de nombreux candidats dont les réponses étaient axées sur l'allocation des moyens budgétaires en titre 2, sur la GRH en général, ou encore le suivi personnalisé de carrière, voire la prévention des risques psycho-sociaux étaient hors sujet.

Les bonnes copies ont évoqué le contexte du développement de la GPEEC, sa définition, les acteurs et pour les meilleures également les outils. L'amplitude de notation est particulièrement élevée sur cette épreuve qui, malgré un coefficient de 1 sur 4 à l'ensemble de l'épreuve d'admissibilité, s'avère discriminante.

***3.1.3. Même constatation pour le troisième concours où les résultats sont en baisse par rapport à la session 2011***

Il s'agissait d'établir une note de synthèse sur la politique en faveur de l'égal accès des femmes à l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat et à répondre à la question sur la mobilité dans la fonction publique. Les remarques faites pour le concours interne s'appliquent de la même façon à ces épreuves. On peut ajouter que les questions posées pour le troisième concours, comme pour le concours interne, s'apparentent à l'une des questions à réponse courte du concours externe.

La note de synthèse ne comportait aucun piège et les candidats étaient invités à suivre le plan proposé dans l'énoncé du sujet, ce que la plupart ont fait. Par rapport aux sessions antérieures, les candidats qui ont répondu à la question posée ont manifestement manqué de temps pour la note de synthèse, car la conclusion, lorsqu'il y en avait une, était réduite à sa plus simple expression. Le dossier documentaire a pourtant été diminué de 10 pages pour être porté à un maximum de 20 pages, ce qui devait alléger d'autant le temps de lecture et d'analyse des documents en le réduisant d'un tiers. Or, on ne retrouve trace de ce laps de temps, ni dans une note de synthèse parfaitement achevée, ni dans l'élaboration de la réponse à la question posée. Il faut en conclure que le passage de l'un à l'autre exercice est sans doute en soi consommateur de temps. Un entraînement des candidats, en temps réel, pourra leur permettre de gagner en réactivité, pour une épreuve devenue plus sélective.



Concernant la réponse à la question posée sur la mobilité, on attendait la référence à la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique avec le rappel de ses objectifs : faciliter la mobilité et en faire un levier de modernisation. Il fallait évoquer la mobilité entre les trois fonctions publiques, mais on pouvait évoquer également la mobilité entre ressortissants de l'Union européenne, l'atténuation du clivage entre secteur public et secteur privé ou encore les dispositifs d'accompagnement des transitions professionnelles. Une réponse complète nécessitait une bonne appréhension du dispositif législatif et des mécanismes existants.

## **3.2. Les épreuves d'admission**

Tout candidat admissible doit partir du principe qu'il dispose d'une chance d'être admis ; et par ailleurs, l'existence d'une note éliminatoire fixée à 5/20 à l'épreuve d'entretien<sup>11</sup> ne permet pas de considérer que le concours est acquis, dès lors qu'un candidat a fait une bonne performance à l'écrit. Les épreuves d'admission ouvrent donc tous les champs du possible, raison pour laquelle les candidats doivent les préparer avec une attention particulière.

### ***3.2.1. L'épreuve d'entretien avec le jury***

L'épreuve d'entretien s'apparente à une épreuve d'embauche où le candidat doit s'employer à démontrer qu'il présente les qualités requises pour devenir attaché. Il doit prendre connaissance du référentiel mis en ligne sur le site de la fonction publique à destination des candidats admissibles. Ce référentiel qui contient les critères de sélection, constitue un document essentiel de préparation à l'entretien avec le jury. Il porte sur :

- la présentation par le candidat de son parcours,
- les aptitudes et qualités du candidat à l'égard du métier d'attaché,
- (pour le concours interne et le troisième concours) les connaissances administratives générales,
- le degré de maîtrise des compétences du candidat,
- les motivations du candidat.

Fort de cet ensemble de critères, le candidat devra veiller à faire preuve de cohérence entre son projet, son parcours, et son potentiel, à la fois dans la présentation de son parcours et dans l'échange avec le jury.

#### *a) La présentation*

Le point nouveau est la réduction du temps imparti à cette présentation de 10 à 5 minutes maximum. Cette modification est majeure pour l'ensemble de l'épreuve d'entretien. La présentation se doit d'être percutante, et ne saurait être la redite de la fiche individuelle de renseignement pour le concours externe ou du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour le concours interne et le troisième concours. Le candidat a l'opportunité de convaincre le jury du bien-fondé de son recrutement en maîtrisant son temps de parole et en organisant sa présentation.

Ce temps de parole réservé au candidat doit être travaillé et réfléchi en gardant à l'esprit qu'il est susceptible de devenir le point d'accroche des questions que posera le jury. Ne tenir que 3

---

<sup>11</sup> Article 6 de l'arrêté du 6 juin 2008 précité : « nul ne peut être déclaré admis, s'il a obtenu une note inférieure ou égale à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission d'entretien avec le jury ».

minutes est du plus mauvais effet et passé les 5 minutes, dans un souci d'équité, le jury laissera le candidat finir sa phrase, sans plus. Il faut donc que ce soit une phrase de conclusion. L'idéal est de boucler sa présentation en cinq minutes.

#### *b) L'échange avec le jury*

L'échange avec le jury a gagné cinq minutes (un quart du temps dédié à l'entretien proprement dit), qui manquaient au jury pour bien cerner le profil du candidat. Le jury a unanimement salué ce nouveau format d'entretien, dont il a utilisé toutes les dimensions possibles :

- parcours,
- motivation,
- projet professionnel,
- mises en situation,
- et pour le concours interne et troisième concours, les connaissances administratives générales.

Le candidat doit présenter un projet professionnel à la fois précis et ouvert en évitant de se focaliser sur un seul profil d'attaché, tant il n'est pas acquis que les lauréats du concours seront nécessairement affectés dans l'univers professionnel convoité.

Un autre défaut trop largement répandu chez les candidats est l'incapacité à prendre position. Malgré l'invitation répétée par le jury à considérer que les questions n'ont pas forcément de «bonne» réponse, un nombre important de candidats répugnent, ou ne parviennent pas, à donner leur avis. C'est un problème récurrent des mises en situation au cours desquelles les candidats restent sur une position vague éloignée de la réalité. Le bon candidat doit pouvoir prendre position tout en réfléchissant suffisamment pour ne pas être ensuite obligé de revenir sur une réponse totalement absurde.

Le jury tente volontiers d'éprouver les qualités d'adaptation grâce à une question inattendue, que ce soit au cours d'une mise en situation ou par une question dont la forme comme le fond peut rompre le rythme de l'interrogation.

### **3.2.2. Les spécificités propres à chaque concours**

#### *a) Concours externe*

Le plan type de la présentation, formation-expériences-motivations, est adopté par la quasi-totalité des candidats. Si c'est le cas, il est indispensable que le candidat fasse preuve de persuasion grâce à son expérience et sa personnalité qu'il saura mettre en valeur pour se projeter dans un parcours professionnel raisonné.

Les « jobs d'été » qui sont souvent écartés d'une phrase par les candidats doivent au contraire servir de point d'appui pour un énoncé des compétences et des apprentissages. Les méconnaissances, les naïvetés parfois, les erreurs d'appréciation ne sont pas gravement sanctionnées sauf à faire preuve d'une incompréhension manifeste de l'épreuve.

La mise en situation professionnelle à proprement parler, appelle une réponse certes mesurée, mais aussi un engagement de la part du candidat qui apparaisse sincère et réaliste. Le jury prolonge assez systématiquement la question pour inciter le candidat à prendre position de façon plus marquée tout en établissant une première analyse de la situation. Il ne faut pas que le candidat se sente déstabilisé par ce type de questionnement qui a précisément pour objet de



l'amener à se positionner en situation réelle. Rappelons qu'il n'existe pas de bonne ou de mauvaise réponse sur ce type de question.

En conclusion, il existe des formulations ou des réponses astucieuses, inventives, courageuses, sincères, réalistes, solidement charpentées ou opérationnelles que l'on opposera volontiers à des positionnements attendus, stéréotypés, sans engagement, peu crédibles, voués à l'échec ou simplement en demi-teinte.

*b) Concours interne et troisième concours*

La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est un mécanisme d'évaluation et de comparaison des savoirs, des compétences et aptitudes professionnelles, fondé sur des critères professionnels. L'évaluation des acquis de l'expérience permet au jury de conclure de la capacité des personnes concernées à exercer de nouvelles fonctions et/ou responsabilités et de départager les candidats à un examen ou un concours au vu de ces critères.

Concernant la présentation, il convient d'éviter de tomber dans le travers courant qui consiste à s'en tenir à une présentation trop descriptive, sans mise en valeur des savoir-faire et des savoir-être, tout en reprenant les éléments du parcours professionnel trop détaillés. Ce type de présentation ne contribue pas à valoriser le candidat, alors que le jury attend de lui qu'il explicite, développe, commente et surtout analyse son propre parcours à l'aune de sa motivation et de ses capacités à devenir attaché.

L'échange avec le jury comporte désormais une part d'interrogation dédiée à la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales. Il ne s'agit pas pour le jury de poser des questions théoriques trop pointues, en revanche, le candidat doit impérativement savoir se situer dans son environnement professionnel et le cas échéant en sortir pour mieux en montrer les spécificités.

De plus, il n'est pas inutile de rappeler que le concours d'accès aux instituts régionaux d'administration a une vocation interministérielle et qu'il est de ce fait attendu des candidats qu'ils disposent d'un minimum de connaissances sur l'environnement professionnel des autres ministères que celui auquel ils appartiennent, surtout depuis la mise en œuvre de la réorganisation territoriale de l'État où les missions des différents ministères sont très imbriquées y compris d'un point de vue organisationnel.

Les candidats au troisième concours bénéficient souvent d'un parcours original qui se prête bien à une description du contexte et des fonctions occupées. Devant des parcours souvent très riches d'expériences et qui plus est variés, le jury pourra légitimement se poser la question de la motivation du candidat, qui se doit d'explicitement cette volonté de changement au profit de la carrière d'attaché. C'est également l'occasion d'indiquer quels sont les points forts du parcours qui pourront être valorisés dans la fonction d'attaché en même temps que les points d'amélioration pour lesquels l'année de scolarisation à l'IRA sera mise à profit.

### ***3.2.3. L'épreuve de langue vivante étrangère***

« L'épreuve orale de langue vivante étrangère consiste en un entretien de 15 minutes à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues choisies par le candidat au moment de

l'inscription au concours avec une préparation de 15 minutes ». Les candidats peuvent choisir parmi quatre langues : allemand, anglais, espagnol et italien.

Compte tenu de l'hétérogénéité des candidats interrogés (concours externe, interne et troisième concours) et le degré de préparation variable d'un candidat à l'autre, l'examineur aborde l'exercice avec bienveillance. Il ne s'agit pas d'évaluer des candidats à l'agrégation, mais des personnes dont l'ambition première est d'intégrer l'administration française ou de bénéficier d'une promotion en son sein par le biais de la réussite au concours. Leurs fonctions futures ne les amèneront généralement pas à utiliser la langue étrangère de façon intensive. Il importe donc essentiellement d'évaluer la compétence linguistique générale des candidats.

Le candidat doit pouvoir répondre aux trois exercices qui suivent de manière positive :

- être capable de résumer de façon claire et concise un texte journalistique de 400 à 500 mots ;
- être éventuellement apte à commenter ce même document, à en développer le thème principal ;
- posséder les outils linguistiques permettant de discuter à bâtons rompus pendant cinq à dix minutes avec l'examineur.

Les notes progressent régulièrement, de même que le taux de candidats ayant choisi cette épreuve. C'est le signe que la préparation est plus sérieuse, et que le niveau monte progressivement. On ne peut qu'enjoindre à tous les candidats de se préparer sérieusement à l'épreuve, en rafraîchissant leurs connaissances par la lecture de petits ouvrages bien conçus et riches en contenu afin de pouvoir répondre à des questions élémentaires du type :

D'où êtes-vous ? Quel âge avez-vous ? Qu'avez-vous fait depuis que vous avez quitté les études ? Quelles sont vos passions ? Quelles sont les activités de plein-air que vous aimez pratiquer ? Que pouvez-vous me dire au sujet de votre famille ? Quel est votre livre, film, genre cinématographique préféré ? Etc.

Parmi les insuffisances à éviter ou à combler, il faut penser aux confusions lexicales, aux fautes courantes, et autres faux amis, aux erreurs grammaticales, et vérifier l'existence d'un vocabulaire de base, véritable boîte à outils, permettant de faire face à la plupart des situations.

## Conclusion

Le concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) est le principal mode de recrutement des attachés d'administration des différents ministères. Il constitue pour la plupart l'accès à la catégorie A de la fonction publique, pour d'autres une opportunité de reconversion. Aboutissement pour certains, sas professionnel pour d'autres et nouveau métier pour les derniers, il s'agit à l'évidence d'un moment très important de la carrière des postulants.

Pour les trois concours, la modification majeure apportée par l'arrêté du 27 juillet 2012 provient du changement de format de l'entretien avec le jury avec une présentation en 5 minutes et 20 minutes d'échange avec le jury au lieu de 15 minutes. Pour le concours interne et le troisième concours, la principale modification provient de la réponse à fournir à la question posée qui s'apparente à une QRC, à la suite de la rédaction d'une note. Enfin pour le concours interne, le jury vérifie les connaissances administratives générales des candidats.

Lors des différentes épreuves, le jury s'assure que les lauréats seront en mesure de suivre sans difficulté l'année de formation qui suit l'admission et qu'ils pourront par la suite s'épanouir dans un parcours professionnel qui relève d'univers professionnels très distincts. Parmi les qualités recherchées permettant de franchir cette série d'épreuves figurent la connaissance, la compréhension de l'environnement dans lequel les candidats évoluent, l'aptitude à se projeter dans un univers professionnel nouveau en même temps que l'agilité intellectuelle, mais également le comportement et la présentation dont sauront faire preuve les candidats.

Il est recommandé pour les candidats qui se préparent à concourir de se faire accompagner par une structure dédiée susceptible de leur procurer l'entraînement nécessaire, tant une préparation en solitaire est difficile. Mais il est non moins nécessaire pour les candidats de faire état de leur propre personnalité et de mettre en relief leurs qualités, puisqu'il s'agit d'un entretien de recrutement.

Lyon,  
Le 30 août 2012

Jean-François Picq  
Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche,  
Président du jury.

Ont permis d'alimenter la rédaction de ce rapport par leurs contributions :  
M<sup>mes</sup> Lysiane Affriat, Virginie Cornillet-Loukili, Christine Dubois, Catherine Fischer, Agnes Guerlais, Muriel Lardy, Christine Mistral, Cécile Russier, MM. Raphaël Baudrimont, Serge Basset, Michel Carrante, Jérôme Dossi, Sylvain Gallimard, Hakim Guesmia, Olivier Julien, Marc Lerouge, Michel Levêque, membres du jury.